

**ÉTATS FINANCIERS**  
**Pour**  
**L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES**  
**EN RADIATION MÉDICALE**  
**Pour l'exercice clos le**  
**31 DÉCEMBRE 2019**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres de

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE***Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne des technologues en radiation médicale ("l'Association"), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, et les états des opérations, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

## *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Welch LLP*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
Le 2 mars 2020.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 DÉCEMBRE 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<b><u>ACTIF</u></b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	1 528 691 \$	883 205 \$
Placements (note 3)	1 062 883	981 238
Débiteurs	164 951	97 296
Dépenses payées d'avance	<u>166 616</u>	<u>103 145</u>
	2 923 141	2 064 884
<b>IMMOBILISATIONS</b> (note 4)	401 704	477 469
<b>PLACEMENTS</b> (note 3)	<u>1 601 270</u>	<u>2 211 534</u>
	<u>4 926 115</u> \$	<u>4 753 887</u> \$
<b><u>PASSIF ET ACTIF NET</u></b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs et frais courus	330 587 \$	306 880 \$
Revenus reportés (note 5)	1 745 674	1 739 999
Dû à la Fondation de l'ACTRM (note 6)	61 439	51 473
Portion courante de l'incitatif à la location reporté	<u>3 526</u>	<u>3 526</u>
	2 141 226	2 101 878
<b>PASSIF À LONG TERME</b>		
Incitatif à la location reporté (note 7)	<u>58 826</u>	<u>62 352</u>
	2 200 052	2 164 230
<b>ACTIF NET</b>		
Sans restriction - Fonds général	551 300	339 129
Restreint à l'interne - Fonds de profils de compétences	152 606	105 543
- Fonds de réserve	1 620 453	1 667 516
- Actif net investi dans les immobilisations	<u>401 704</u>	<u>477 469</u>
	2 726 063	2 589 657
	<u>4 926 115</u> \$	<u>4 753 887</u> \$

Au nom du conseil:

JENNIFER CAREY  
 .....Trésorière

GAILYNE MACPHERSON  
 .....Présidente

(voir notes ci-jointes)

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

	Restreint à l'interne			Fonds général	Total 2019	Total 2018
	Investi dans les immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de profils de compétences			
Solde au début de l'exercice	477 469 \$	1 667 516 \$	105 543 \$	339 129 \$	2 589 657 \$	2 594 591 \$
Revenus nets (dépenses nettes) pour l'exercice	-	-	-	136 406	136 406	(4 934)
Acquisition d'immobilisations	60 829	-	-	(60 829)	-	-
Amortissement des immobilisations	(136 594)	-	-	136 594	-	-
Transfert inter-fonds	<u>-</u>	<u>(47 063)</u>	<u>47 063</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>401 704 \$</u>	<u>1 620 453 \$</u>	<u>152 606 \$</u>	<u>551 300 \$</u>	<u>2 726 063 \$</u>	<u>2 589 657 \$</u>

(Voir notes ci-jointes)

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE**

**ÉTATS DES OPÉRATIONS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

	Budget (non audité) <u>2019</u>	Réal <u>2019</u>	Réal <u>2018</u>
<b>Revenus</b>			
Cotisations des membres	2 252 000 \$	2 256 144 \$	2 203 921 \$
Assurance responsabilité professionnelle	280 000	285 380	285 643
Accréditation	993 900	980 345	971 969
Formation professionnelle continue	826 066	861 065	847 141
Publications et publicité	20 000	19 505	18 381
Commandites	64 000	54 461	35 309
Placements	50 000	99 205	67 819
Frais administratifs et divers	49 150	33 743	45 694
Congrès annuel et autres événements	<u>173 727</u>	<u>177 773</u>	<u>229 999</u>
	<u>4 708 843</u>	<u>4 767 621</u>	<u>4 705 876</u>
<b>Dépenses</b>			
Congrès annuel et autres événements	173 479	192 554	206 753
Services aux membres			
Assurance responsabilité professionnelle	280 000	285 083	285 643
Programme de bourses et prix	37 400	29 267	27 589
Marketing et services généraux	59 175	65 720	47 827
Défense des intérêts et communications			
Publications	224 477	228 616	228 750
Semaine des TRM	78 111	68 048	62 395
Défense d'intérêts et promotion	66 346	45 391	47 770
Formation			
Comité consultatif sur l'éducation	21 735	18 001	-
Futur de l'éducation des TRM	27 500	29 136	81 086
Accréditation			
Préparation et administration des examens	212 430	208 789	194 469
Comités	124 423	126 300	119 593
Formation professionnelle continue			
Préparation et mise à jour des cours	198 080	186 112	178 985
Comités	25 645	22 091	29 299
Pratiques professionnelles	91 097	102 558	86 287
Administration générale			
Loyer	218 982	210 473	215 759
Amortissement des immobilisations	133 207	136 594	136 253
Salaires, avantages sociaux et autres dépenses liées au personnel	2 142 204	2 062 905	2 082 782
Services professionnels	54 885	49 270	64 410
Frais de bureau	284 309	334 107	273 169
Gouvernance	131 711	93 473	181 593
Liaison externe	<u>142 647</u>	<u>136 727</u>	<u>160 398</u>
	<u>4 727 843</u>	<u>4 631 215</u>	<u>4 710 810</u>
<b>Revenus nets (dépenses nettes) pour l'exercice</b>	<u>(19 000) \$</u>	<u>136 406 \$</u>	<u>(4 934) \$</u>

(voir notes ci-jointes)

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE**

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<b>RENTRÉES (SORTIES) NETTES D'ENCAISSE LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Revenus nets (dépenses nettes) pour l'exercice	136 406 \$	(4 934) \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	136 594	136 253
Amortissement de l'incitatif à la location reporté	(3 526)	(3 526)
Variation de la juste valeur des placements	<u>(43 791)</u>	<u>(21 810)</u>
	225 683	105 983
Variation des éléments suivants:		
Débiteurs	(67 655)	(29 464)
Dépenses payées d'avance	(63 471)	(364)
Créditeurs et frais courus	23 707	68 617
Revenus reportés	5 675	146 517
Dû à la Fondation de l'ACTRM	<u>9 966</u>	<u>(26 825)</u>
	<u>133 905</u>	<u>264 464</u>
 <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	(298 515)	(654 500)
Produits de cession de placements	869 970	726 801
Acquisition d'immobilisations	<u>(60 829)</u>	<u>(19 576)</u>
	<u>510 626</u>	<u>52 725</u>
 <b>AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES</b>	644 531	317 189
 <b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>984 016</u>	<u>666 827</u>
 <b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>1 628 547</u> \$	<u>984 016</u> \$
 <b>Les espèces et quasi-espèces se composent de:</b>		
L'encaisse	1 528 691 \$	883 205 \$
Comptes d'épargne-placement à intérêt élevé (note 3)	<u>99 856</u>	<u>100 811</u>
	<u>1 628 547</u> \$	<u>984 016</u> \$

(voir notes ci-jointes)

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

### 1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Association canadienne des technologues en radiation médicale (l'ACTRM" ou "l'Association") est l'association nationale et l'organisme de certification pour les professions d'imagerie et radiothérapie médicales au Canada. Ses objectifs sont en trois volets:

- (i) Services aux membres: pour servir et soutenir ses membres afin qu'ils puissent fournir aux patients la meilleure qualité d'imagerie médicale et de soins de radiothérapie;
- (ii) Défense des intérêts: pour défendre les intérêts des membres et des professions d'imagerie médicale et de radiothérapie au Canada;
- (iii) Certification: pour établir la norme nationale pour l'entrée à la pratique en collaboration avec les parties prenantes.

L'Association fut prorogée le 18 juin 2014 selon la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Elle est un organisme à but non lucratif et est exempté de l'impôt sur le revenu.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

#### a) *Constatation des revenus*

L'Association suit la méthode du report pour comptabiliser ses apports. Les apports affectés sont constatés comme revenus pendant l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont encourues. Les apports non affectés sont constatés comme revenus lorsque reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. Les principales sources de revenus de l'Association et la constatation de ces revenus aux fins de présentation de ces états financiers sont comme suit :

- (i) Les cotisations des membres et frais d'assurance responsabilité professionnelle sont constatés comme revenus au cours de l'exercice auquel se rapporte l'adhésion ou l'assurance;
- (ii) Les revenus d'accréditation sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle l'accréditation est donnée;
- (iii) Les revenus de formation professionnelle continue sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les cours sont donnés;
- (iv) Les revenus de publication et publicité sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle la publication est publiée;
- (v) Les apports de commandites et les subventions gouvernementales affectés sont constatés comme revenus au cours de l'exercice où les charges s'y rapportant sont encourues et les apports de commandites et subventions gouvernementales non affectés sont constatés comme revenus lors de l'exercice auquel ils s'appliquent;
- (vi) Les frais d'administration et les produits divers sont constatés comme revenus lorsque gagnés;
- (vii) Les revenus de placement comprennent les revenus d'intérêt et les gains ou pertes réalisés et non réalisés et sont reconnus lorsque gagnés; et
- (viii) Les revenus de congrès annuels et autres événements sont reconnus au cours de la période où l'événement a lieu.

Les revenus reportés comprennent les cotisations de membres, l'assurance responsabilité professionnelle, les frais d'examens d'accréditation, les commandites commerciales, la formation professionnelle et les autres revenus reçus des membres et des étudiants se rapportant aux services et aux cours devant être donnés au cours de périodes futures.

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE**  
**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES - Suite**

b) *Instruments financiers*

L'Association évalue son encaisse et ses placements à la juste valeur, initialement et par la suite à la date des états financiers. Ses autres actifs et passifs financiers sont évalués initialement à la valeur marchande et par la suite au coût ou au coût après amortissement. Les changements réalisés et non réalisés de la juste valeur sont constatés dans l'état des opérations et les coûts de transactions sont passés à la dépense lorsqu'encourus.

c) *Immobilisations et amortissement*

Les immobilisations sont comptabilisées au coût amorti. Les méthodes d'amortissement sont les suivantes :

Équipement informatique	33% linéaire
Logiciels	20% linéaire
Mobilier et équipement	20% dégressif
Matériel de bureau	33% linéaire

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode linéaire, réparties sur la durée du bail.

d) *Incitatif à la location reporté*

L'Association comptabilise les loyers sur ses locaux selon la méthode linéaire sur la durée initiale du bail. L'incitatif à la location reçu par l'organisme est une période sans loyer qui fut reportée et est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail, en tant que réduction de la charge de loyer.

e) *Services bénévoles*

L'Association reçoit des services de bénévoles pour lesquels il n'est pas possible d'estimer la juste valeur. Par conséquent, ces services bénévoles n'ont pas été constatés dans les états financiers.

f) *Fonds restreint à l'interne*

Le Fonds de réserve existe afin d'assurer que l'ACTRM maintienne des fonds disponibles pour subvenir à des événements prévus et non-prévus, tels que la liquidation de l'organisation, ou des dépenses d'exploitation spéciales. La politique du Fonds de réserve de l'ACTRM exige que le Fonds de réserve soit maintenu à 35% de la moyenne des budgets opérationnels des trois exercices précédents. Au cours de l'exercice, le Conseil a approuvé que 47 063\$ du Fonds de réserve soit utilisé pour renflouer le Fonds général jusqu'au niveau désiré.

Le but du Fonds de profils de compétences consiste d'assurer que l'ACTRM ait les fonds nécessaires pour mettre à jour et valider les profils de compétences de la profession, ce qui prend place tous les cinq ans.

Le Fonds "investi dans les immobilisations" indique l'actif net qui n'est pas disponible à être utilisé puisqu'il a été investi dans les immobilisations.

Le Fonds général sert à subvenir aux dépenses extra-budgétaires imprévues et à couvrir les périodes de flux de trésorerie négatifs. Tout revenu net non affecté est comptabilisé dans ce Fonds.

g) *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Les hypothèses retenues et les estimations sont révisées de façon continue. Les révisions aux estimations comptables sont constatées dans la période durant laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les années ultérieures affectées.

Les estimations significatives comprennent celles utilisées lors de la comptabilisation de la recouvrabilité des débiteurs, la durée d'utilité des immobilisations et les montants des frais courus.

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**3. PLACEMENTS**

En vertu des règlements administratifs de l'Association, les fonds de l'Association qui ne sont pas requis dans l'immédiat pour couvrir les dépenses d'exploitation et sont placés de manière responsable, telle que déterminée par le Conseil d'administration. Par conséquent, l'Association détient les placements à faible risque suivants :

	2019 <u>Juste valeur</u>	2018 <u>Juste valeur</u>
<i>Court terme</i>		
Obligations à coupons détachés du gouvernement et de sociétés, et CPG	943 095 \$	880 427 \$
Placements Canadiens et Américains	19 932	-
Comptes d'épargne - placement à intérêt élevé	<u>99 856</u>	<u>100 811</u>
	1 062 883	981 238
<i>Long terme</i>		
Obligations à coupons détachés du gouvernement et de sociétés, et CPG	<u>1 601 270</u>	<u>2 211 534</u>
	<u>2 664 153 \$</u>	<u>3 192 772 \$</u>

Les obligations à court terme à coupons détachés du gouvernement et de sociétés affichaient des taux d'intérêts qui varient entre 1,60% et 4,70% et sont venus à échéance à diverses dates durant l'année. Les obligations à long terme à coupons détachés du gouvernement et de sociétés affichent des taux d'intérêt qui varient entre 2,05% et 3,10% (2018 - 2,05% et 5,08%) et viennent à échéance à diverses dates jusqu'en novembre 2026.

La politique d'investissement de l'Association comprend des directives et des restrictions concernant les investissements généraux et la diversification, et exige un examen semi-annuel des investissements par le Conseil d'administration et le Comité de finance.

**4. IMMOBILISATIONS**

	<u>2019</u>		<u>2018</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
Équipement informatique	175 425 \$	155 552 \$	19 873 \$	6 309 \$
Logiciels	724 123	527 272	196 851	249 695
Mobilier et équipement	148 091	94 518	53 573	66 966
Matériel de bureau	92 695	91 043	1 652	993
Améliorations locatives	<u>268 334</u>	<u>138 579</u>	<u>129 755</u>	<u>153 506</u>
	<u>1 408 668 \$</u>	<u>1 006 964 \$</u>	<u>401 704 \$</u>	<u>477 469 \$</u>

**5. REVENUS REPORTÉS**

Le solde se compose des éléments suivants :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Cotisations des membres	1 228 852 \$	1 223 234 \$
Primes d'assurance responsabilité professionnelle	149 302	140 641
Frais d'examen d'accréditation	204 920	208 265
Frais de cours de formation professionnelle continue	109 950	130 526
Commandite commerciale	-	13 133
Autres	<u>52 650</u>	<u>24 200</u>
	<u>1 745 674 \$</u>	<u>1 739 999 \$</u>

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE**  
**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**6. TRANSACTIONS AVEC DES APPARENTÉS**

La Fondation de l'ACTRM ("la "Fondation") a été créée en 1987 par quatre membres de l'ACTRM en soutien des activités qui favorisent et font progresser la profession de technologue en radiation médicale et ceux et celles qui pratiquent la profession. La Fondation est un organisme de bienfaisance qui recueille des fonds utilisés pour soutenir:

- (i) Les technologues et étudiants en radiation médicale suivant des programmes éducatifs;
- (ii) Des personnes qualifiées désirant poursuivre une formation professionnelle continue;
- (iii) Des personnes qualifiées désirant faire progresser la profession de technologue en radiation médicale à l'échelle nationale et internationale, par le biais de la recherche, de la consultation ou de l'aide directe.

Les placements de l'Association et de la Fondation sont combinés afin de réaliser un taux de rendement aussi élevé que possible en fonction de leur politique d'investissement. La portion du revenu d'investissement allouée à la Fondation est déterminée d'après le montant dû à la Fondation par l'ACTRM sur le total des placements, multiplié par le revenu de placement total. La somme d'intérêt allouée à la Fondation au cours de l'exercice fut de 1 768 \$ (2018 - 1 311 \$). L'Association et la Fondation sont apparentées en vertu d'objectifs et de direction en commun. De plus, certains membres du conseil de l'Association siègent sur le conseil de la Fondation.

Les transactions avec la Fondation sont inscrites à leurs valeurs d'échange, qui sont les valeurs sur lesquelles s'entendent les parties.

**7. INCITATIF À LA LOCATION REPORTÉ**

L'Association a reçu du loyer de base et des frais d'opération à titre gratuit en retour de la signature d'un bail échéant le 20 avril 2026. Les détails suivent:

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Incitatif total - loyer et frais d'opération gratuits	83 961 \$	83 961 \$
Amortissement accumulé	<u>21 609</u>	<u>18 083</u>
Solde à la fin de l'année	62 352	65 878
Moins portion courante	<u>3 526</u>	<u>3 526</u>
	<u>58 826 \$</u>	<u>62 352 \$</u>

**8. ENGAGEMENTS**

L'Association loue des espaces de bureaux en vertu d'un bail qui vient à échéance le 30 avril 2026. Les versements minimums exigibles pour les prochains cinq ans, comprenant une provision pour les dépenses d'opération, sont comme suit :

2020	229 831 \$
2021	236 985
2022	242 130
2023	245 268
2024	248 469

L'Association a également conclu une entente de services pour le développement et l'administration des examens. Les versements minimums exigibles pour les deux prochaines années sont comme suit :

2020	134 900 \$
2021	101 175

## 9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers exposent l'organisation à divers risques. L'analyse qui suit donne un aperçu des concentrations de risques auxquels l'Association peut être soumise au 31 décembre 2019.

L'Association n'utilise pas d'instruments financiers dérivés dans la gestion de ses risques.

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une des parties à un instrument financier soit la cause d'une perte pour une autre partie en ne remplissant pas ses obligations. L'Association est exposée au risque de crédit par le fait que des parties puissent manquer à leurs obligations financières. L'exposition au risque de crédit maximal de l'Association est la somme de la valeur comptable de son encaisse, de ses débiteurs et de ses placements. L'encaisse de l'Association est déposée auprès d'une banque à charte canadienne et donc, la direction juge que le risque rattaché à cet instrument est minime. L'Association gère ses débiteurs en ayant des politiques de crédit fixes et en examinant périodiquement l'âge de ses débiteurs. La direction juge que tous les débiteurs à la fin de l'exercice sont récupérables et n'a donc pas jugé nécessaire d'inscrire une provision pour mauvaise créance. L'Association gère le risque de crédit associé à ses placements par sa politique de placements telle que décrite à la note 3.

### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité fait référence aux conséquences négatives que l'Association pourrait affronter si elle éprouve de la difficulté à honorer des engagements liés à ses passifs financiers, qui sont composés de créditeurs, de frais courus et de la somme due à la Fondation. L'Association gère son risque de liquidité par sa politique de placements et son processus de budgétisation des flux de trésorerie. L'Association estime que, de manière générale, son risque de liquidité est faible parce que les actifs financiers de l'Association sont considérés très liquides.

### *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés tels que les taux d'intérêts, les taux de change des devises ou le risque de prix - autre, à cause de fluctuations dans le prix des équités et de la volatilité des marchés.

#### i) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Association gère son risque de taux d'intérêt en investissant dans des obligations à revenu fixe mais à maturités et taux variables. Les placements de l'Association sont des obligations à coupons détachés du gouvernement et de sociétés, et des CPG qui viennent à échéance à la valeur nominale sur une base étalée jusqu'en novembre 2026. Se référer à la note 3 pour la variation des taux d'intérêts. La direction est d'avis que l'Association n'est pas sujette au risque de taux d'intérêt.

#### ii) *Risque de taux de change*

Le risque de taux de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux taux de change des devises étrangères. Compris dans l'encaisse et les placements sont 20 715 \$ initialement libellés en dollars américains. L'Association opère principalement en dollars canadiens. La direction juge donc que l'Association n'est pas sujette à un niveau élevé de risque de taux de change.

9. **INSTRUMENTS FINANCIERS** - suite

*Risque de marché* - suite

iii) *Risque de prix* - autre

Le risque de prix - autre est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie à être tirés des instruments financiers fluctuent en raison de changements dans les prix du marché (autres que ceux qui surviennent des risques des taux de change ou des taux d'intérêts), que ces changements soient causés par des facteurs spécifiques à l'instrument individuel ou à son émetteur ou bien encore à des facteurs affectant tous les instruments similaires sur le marché. Les placements de l'Association sont exposés au risque de marché parce que la valeur de son portefeuille de placements variera en fonction des changements dans le marché. L'Association gère son exposition au risque de marché par sa politique de placements tel que décrite à la note 3. Le risque de prix - autre est géré de façon régulière.

*Changements dans l'analyse des risques.*

Il n'y a pas eu de changements importants dans les niveaux d'exposition au risque depuis l'exercice précédent.

10. **AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

L'Association administre un régime de prestations à cotisations déterminées à l'intention de la majorité de ses employés. Ce régime de retraite exige que l'Association contribue 5 % du salaire des employés à leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite. Les salaires, avantages sociaux et autres dépenses reliées au personnel incluent un montant de \$ 77 935 (80 676 \$ en 2018) de contributions payées dans le cadre du régime de prestations à cotisations déterminées.